



Jeudi 20 septembre 2012

dossier de presse

Signature des conventions institutionnelles relatives à la Maîtrise du Conseil général de la Loire

par **Bernard BONNE**, Président du Conseil général de la Loire

Zoom sur la Maîtrise du Conseil général de la Loire : 20 ans de formation et de concerts

	2
Un lieu d'enseignement unique qui célèbre son 20 ^{ème} anniversaire	2
Le fonctionnement de la Maîtrise du Conseil général de la Loire	2
Un projet pédagogique axé sur l'épanouissement	2
Une situation au cœur de la Loire	3
Des relations étroites avec l'Éducation nationale	3
La Maîtrise du Conseil général de la Loire en chiffres	3

La signature des conventions institutionnelles relatives à la Maîtrise du Conseil général de la Loire

Une première convention : une convention cadre de partenariat pour le développement de l'éducation musicale et chorale dans les écoles et établissements de la Loire	4
Une seconde convention : une convention relative aux objectifs et au fonctionnement de la Maîtrise du Conseil général de la Loire	5

contact presse :

Pierre CHAPPEL
☎ 04 77 48 42 38
06 21 12 25 47
pierre.chappel@cg42.fr

Zoom sur la Maîtrise du Conseil général de la Loire : 20 ans de formation et de concerts

Un lieu d'enseignement unique qui célèbre son 20^{ème} anniversaire

Créée en 1992, la Maîtrise du Conseil général de la Loire est devenue, au fil des années, l'un des principaux acteurs de la vie musicale du département. La Maîtrise est un lieu d'enseignement dans lequel la musique et le chant choral jouent un rôle principal. Cet établissement est l'une des 10 Maîtrises en France fonctionnant sur le principe du mi-temps pédagogique et la seule gérée directement par un Département.

Formidable outil de diffusion de la musique, de sa diversité et de sa richesse, cette école singulière d'enseignement célèbre son vingtième anniversaire.

Afin de marquer ces deux décennies d'existence et d'excellence, la Maîtrise du Conseil général de la Loire proposera le vendredi 5 octobre, à 20 heures, à l'Opéra Théâtre de Saint-Etienne et aux côtés de l'Orchestre Symphonique de Saint-Etienne et de la Loire (OSSEL), un concert anniversaire dans le cadre de la biennale de musique française.

Le fonctionnement de la Maîtrise du Conseil général de la Loire

La Maîtrise regroupe actuellement 150 élèves, garçons et filles, de la 6^{ème} à la Terminale. Dirigée par Jean-Baptiste BERTRAND, la Maîtrise du Conseil général de la Loire propose des aménagements d'horaires au sein du collège Mario Meunier et au lycée Beauregard de Montbrison. Cela permet donc aux élèves de bénéficier d'un enseignement musical complet dans les locaux du Centre musical Pierre Boulez.

Ainsi, plusieurs après-midi par semaine, ils peuvent suivre des cours de chant choral, développer leur technique vocale, travailler l'accompagnement au clavier et s'initier à l'écriture musicale, à la direction de chœur, au travail corporel et à l'expression théâtrale.

Un projet pédagogique axé sur l'épanouissement

Par ses multiples activités, par les techniques qu'elle préconise, mais surtout par le lien sans cesse maintenu entre l'enseignement général et l'enseignement musical, la Maîtrise du Conseil général de la Loire favorise le plein épanouissement des facultés et du talent de ses jeunes élèves.

En effet, la formation proposée au sein de la Maîtrise s'inscrit dans le cadre d'un projet éducatif global, ayant pour finalité l'épanouissement personnel et culturel de l'enfant au sein d'un groupe. L'enseignement assuré permet aux élèves de bénéficier d'un socle commun de connaissances, de compétences et d'acquérir des règles de comportement indispensables. La pratique de l'art choral, support d'une formation musicale complète, leur offre la possibilité de devenir des musiciens et des mélomanes accomplis. Ce parcours musical dispensera aux élèves, qui en ont le projet, les bases nécessaires à la préparation éventuelle d'un métier artistique.

Une situation au cœur de la Loire

La commune de Montbrison a été choisie pour accueillir la Maîtrise du Conseil général de la Loire du fait de sa position centrale dans le département et en raison de l'existence d'un internat au collège Mario Meunier et de la mise à disposition par la ville des locaux du Centre Musical Pierre Boulez.

Des relations étroites avec l'Éducation nationale

Une collaboration régulière s'est développée entre la Maîtrise du Conseil général de la Loire et ses partenaires de l'enseignement du 1^{er} degré. De nombreuses actions ont ainsi pu être menées avec la Maîtrise, soit en tant qu'« artiste » (classes à Projet d'Action Culturelle) soit en tant que « personne ressource » (4 stages de formation continue pour les professeurs des écoles) pour le chant choral.

La Maîtrise du Conseil général de la Loire a également travaillé avec des enfants scolarisés dans des instituts spécialisés comme l'Institut médico-associatif (IME) de Veauche, la Maison d'enfants Jean-Baptiste d'Allard à Montbrison ou l'Institut Plein vent à Saint-Etienne.

La Maîtrise du Conseil général de la Loire en chiffres

En 20 ans, la Maîtrise du Conseil général de la Loire a accueilli près de 500 élèves. Cette année, la Maîtrise compte :

- 103 élèves collégiens
- 41 élèves lycéens
- 1 directeur chef de chœur
- 1 chef de chœur assistant
- 4 professeurs de technique vocale
- 3 professeurs d'accompagnement
- 1 professeur de danse
- 1 coordinateur administratif et financier
- 1 secrétaire
- 3 conseillers aux études

La signature des conventions institutionnelles relatives à la Maîtrise du Conseil général de la Loire

Les deux conventions signées le 20 septembre 2012 traduisent la volonté du Conseil général de la Loire et de l'Éducation nationale de poursuivre et de renforcer leur collaboration entamée en 1992 avec la création de la Maîtrise.

Une première convention : une convention cadre de partenariat pour le développement de l'éducation musicale et chorale dans les écoles et établissements de la Loire

Signée par le Conseil général de la Loire et la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire, cette première convention prévoit l'établissement d'un partenariat entre les écoles, les établissements scolaires publics et la Maîtrise du Conseil général de la Loire.

Le partenariat conclu a pour objectif principal de conduire au développement et à la valorisation de projets éducatifs et de permettre l'amélioration de la formation des personnels porteurs de projets. Une attention plus spécifique sera portée à la situation des écoles et des établissements situés en zone rurale et d'éducation prioritaire.

- Le développement de projets éducatifs

Les écoles, établissements et la Maîtrise du Conseil général de la Loire sont encouragés à élaborer et à conduire des projets portant sur l'éducation musicale et la pratique du chant choral. Ces projets peuvent prendre des formes variées :

- Des projets autonomes et de forme libre
- Des projets répondant à des appels à projet dans le cadre de la Charte pour le développement des pratiques vocales et chorales dans le département de la Loire
- Des projets associés à d'autres dispositifs (tels que les classes à projet artistique et culturel, les ateliers artistiques, les actions éducatives).

- La valorisation des projets

La production devant un public marque le véritable achèvement du projet, rend visible l'action entreprise et valorise le travail de tous, enseignants, partenaires et élèves.

- La formation des personnels enseignants

La direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire a pour objectif de créer une chorale dans chaque école ou établissement du département.

Dans ce but, des formations peuvent être proposées aux enseignants et professeurs. C'est dans ce cadre-là que la Maîtrise du Conseil général de la Loire pourra être amenée à intervenir, dans la limite de ses moyens, pour apporter sa contribution à la formation des personnels de l'Éducation nationale :

- Soit en collaborant aux animations pédagogiques organisées pour les personnels du 1^{er} degré
- Soit en proposant aux enseignants des ateliers de pratique artistique (chant choral) hors du temps de présence des élèves

Dans ces deux cas, la contribution de la Maîtrise portera sur la technique vocale, sur la connaissance des répertoires, sur la direction de chœur et plus généralement sur tout ce qui permettra de renforcer les compétences techniques et artistiques des personnels.

Une seconde convention : une convention relative aux objectifs et au fonctionnement de la Maîtrise du Conseil général de la Loire

Signée par le Conseil général de la Loire, la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire et le collège Mario Meunier, cette seconde convention, qui se substitue à celle qui fut signée en 2000, a pour finalité de définir les objectifs de la Maîtrise du Conseil général de la Loire et son fonctionnement au sein du collège montbrisonnais.

- *Une structure originale intégrée dans un projet d'établissement*

La Maîtrise du Conseil général de la Loire est une structure éducative originale qui développe un projet pédagogique global, intégré au projet d'établissement du collège Mario Meunier, et prévoyant :

- Une formation générale dispensée par le collège, en conformité avec les instructions et programmes officielles du Ministère de l'Éducation nationale
- Une formation artistique spécialisée dispensée par la Maîtrise selon des objectifs fixés par le Conseil général de la Loire (épanouissement personnel et culturel de l'élève, connaissances et compétences musicales et chorales)

- *Rythme scolaire et aménagement d'horaires*

Ces objectifs, privilégiant ambition et respect du développement progressif de chacun des élèves, nécessitent la mise en place d'une organisation spécifique de la semaine et de la journée de travail.

Ainsi, les séquences d'enseignement général, dispensées au collège, sont réparties sur 5 demi-journées (pour les 6^e/5^e) et sur 6 demi-journées (pour les 4^e/3^e).

Les cours d'enseignement musical sont pour leur part dispensés à la Maîtrise et sont regroupés sur 4 demi-journées (pour les 6^e/5^e) et sur 3 demi-journées (pour les 4^e/3^e).

- *L'organisation de la vie scolaire*

La convention signée prévoit une série de dispositions relatives à la répartition des élèves dans les classes, au suivi des études du soir, aux conseils de classe, au règlement intérieur, au déplacement des élèves ou à l'activité des internes.

- *La place de la Maîtrise du Conseil général de la Loire au sein du collège Mario Meunier*

La Maîtrise du Conseil général de la Loire contribue à la politique d'accueil et de réussite de tous les élèves du collège et joue un rôle moteur dans la politique éducative artistique de l'établissement montbrisonnais. Dans ce contexte, il a été prévu de favoriser :

- Les échanges entre enseignants et personnels éducatifs du collège et de la Maîtrise
- Les contacts et les échanges entre élèves maîtrisiens et non-maîtrisiens (possibilité d'assister aux répétitions, concerts pédagogiques).
- Le développement de projets communs au tour du spectacle vivant